



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### secourisme

Question écrite n° 105994

#### Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prise en charge des arrêts cardiaques en France. Survivre à un arrêt cardiaque s'il intervient hors d'une structure médicalisée tient du miracle. Trois facteurs essentiels expliquent cette situation : 80 % des arrêts cardiaques surviennent sur nos lieux de vie, l'attente d'un cadre législatif adapté pour favoriser la formation courte aux premiers secours, l'insuffisance de défibrillateurs automatisés externes sur ces lieux pour une intervention rapide. En effet, face à un incident cardiaque, chaque minute perdue diminue de 10 % les chances de survie. La prise en charge dans la phase initiale est primordiale. Plus de 60 000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque en France, dont 2 000 dans nos stades et enceintes sportives. La chaîne de survie s'articule en quatre maillons : alerte des secours, pratique des premiers gestes, massages et ventilation, délivrer le défibrillateur et enfin prise en charge par les services spécialisés. Les trois premières étapes doivent être mises en oeuvre dans les cinq premières minutes. C'est pourquoi une formation simplifiée aux premiers secours devrait être accessible au plus grand nombre, voire obligatoire à l'école, ou lors de l'examen du permis de conduire. Elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre allant dans ce sens.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 105994

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 octobre 2006, page 10265